



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 JANVIER 2023 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	17

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Michèle BOURGUE, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Patrick URAS, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Amor BOUKHECHAM, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Bruno SBLANDANO, Audrey SERAFINI, Alix DIOP

Conseillers Municipaux absents : Philippe VANHALST, Frédéric VANDENBOSSCHE, Paul GAILLARD, Marie-France FANTAUZZO, Lydie MILAD

Délibération N° 02/23

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE – Année 2022

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement du budget Abbaye,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°53/22 en date du 07 avril 2022 approuvant le budget prévisionnel de l'Abbaye de Silvacane,

Vu la décision modificative n°1 en date du 19 mai 2022,

Vu la décision modificative n°2 en date du 30 juin 2022,

Vu la décision modificative n°3 en date du 6 octobre 2022,

Vu la décision modificative n°4 en date du 14 décembre 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°5 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 13/01/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300843-20230109-DMS_ABBAYE-

SECTION FONCTIONNEMENT

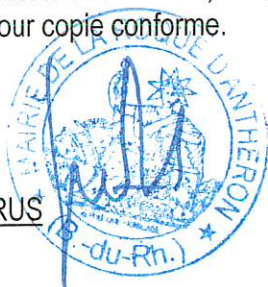
CHAPITRE	INTITULÉ	DÉPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	0,00 €	2 668,36 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	79 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 118,36 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €	82 118,36 €	0,00 €	82 118,36 €
TOTAL GENERAL		0,00 €	82 118,36 €	0,00 €	82 118,36 €

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de Séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
 En Sous-Préfecture le... 13/01/23
 Et de la publication sur le site internet le... 13/01/23
 ou notification le... 13/01/23

REÇU EN PREFECTURE

le 13/01/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-211300843-20230109-DMS_ABBAYE-